

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction de la Sécurité :
Police Administrative
et Réglementation

Bureau des Polices Administratives
en matière de sécurité



Autorisation pour l'usage d'appareils photographiques, cinématographiques de prises de vue
aériennes en dehors du spectre visible

n° PH.13.2020.02

délivrée conformément aux dispositions du Code de l'Aviation Civile art. D133-10

Nom : MARCHAND

Prénoms : Pierre

Nationalité : Française

Date et lieu de naissance : 24 août 1962 à JONZAC (17)

Adresse : 495, avenue Pasteur – 13330 PELISSANNE

Profession: Retraité, gérant de société.

La présente autorisation est valable pour une période renouvelable de 3 ans à compter de ce jour.

Cette autorisation permet au titulaire désigné ci-dessus d'utiliser des appareils photographiques, cinématographiques, de télédétection et d'enregistrement de données de toute nature pour effectuer des prises de vue au dessus du territoire national **en dehors du spectre visible** dans les conditions fixées par l'article D133-10 du Code de l'Aviation Civile.

Son renouvellement doit être demandé deux mois avant la date d'expiration.

Fait à Marseille, le

16 JUIN 2020

Pour le Préfet
et par délégation
La Directrice de la Sécurité :
Police Administrative et Réglementation



Cécile MOVIZZO